



Pôle génie civil écoconstruction

CONSTRUIRE AUTREMENT

APPEL à PROJETS PME

PÔLE GENIE CIVIL ECOCONSTRUCTION

2010

sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	3
1- LES OBJECTIFS	4
2- LES ORIENTATIONS THEMATIQUES.....	5
3- A QUI S'ADRESSE CET APPEL A PROJETS ?.....	6
5- LES MODALITES DE DEPOT DES PROJETS	8
a) Déclaration d'Intention de Projet (DIP).....	8
b) Dossier Définitif de Projet (DDP).....	8
Remarques :.....	9
6- LE CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS	10
7- LES MODALITES DE SOUTIEN FINANCIER DU PROJET	11
a) Aides au montage de projet.....	11
b) Financements du projet de R&D	11
8- LES CONTACTS	12
9- LES ANNEXES	13

introduction

Le Pôle Génie Civil Ecoconstruction (initialement Pôle Génie Civil Ouest) est né en 2003 de la concentration exceptionnelle sur la métropole Nantes Saint-Nazaire de grands centres d'essais en génie civil. Labellisé pôle de compétitivité en 2005, le Pôle Génie Civil Ecoconstruction a depuis élargi son champs d'action en renforçant son positionnement sur les thématiques du développement durable.

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations autour de projets innovants conduits en commun en direction de marchés donnés.

D'autres partenaires dont les pouvoirs publics, nationaux et locaux, ainsi que des services aux membres du pôle sont associés. L'enjeu est de s'appuyer sur les synergies et des projets collaboratifs et innovants pour permettre aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines en France et à l'international

Association de loi 1901 le pôle rassemble des entreprises de la construction (bâtiment et travaux publics), des industriels, des entreprises de la conception (architectes, bureaux d'études et de contrôle), des laboratoires de recherche et centres d'essais, des établissements d'enseignement supérieur et des maîtres d'ouvrage. Le Pôle Génie Civil Ecoconstruction a pour mission principale de faire émerger des projets innovants collaboratifs dans le domaine de l'écoconstruction de manière à renforcer la compétitivité des entreprises de son territoire.

En 4 ans, 75 projets collaboratifs innovants ont été labellisés par le Pôle Génie Civil Ecoconstruction dont 42 sont financés.

Aujourd'hui, le Pôle Génie Civil Ecoconstruction lance un appel à projets PME et poursuit ainsi sa mission de « bâtisseur d'innovation » dans les thématiques qui lui sont propres :

- Etudes des ouvrages en situation complexe ou/et extrême
- Durabilité et cycle de vie des bâtiment et des infrastructures
- Economies de ressources
- Performance environnementale des constructions et des aménagements
- Quartiers éco-innovants
- Observation et modélisation pour la conception et la gestion d'un projet urbain durable.

Cet appel à projet favorise également l'implication des PME et ouvre l'accès au financement au plus grand nombre.

1- Les objectifs

Cet appel à projets est organisé par le Pôle Génie Civil Ecoconstruction à destination des PME, avec le soutien financier d'Oséo et de la Région des Pays de la Loire, ainsi que le soutien opérationnel des partenaires locaux du développement économique : SEM Régionale des Pays de la Loire, Atlanpole, Angers Technopole, et Laval Mayenne Technopole.

Les objectifs de cet appel à projets sont :

- accélérer le montage des projets du Pôle Génie Civil Ecoconstruction en émergence et déjà détectés ;
- faciliter l'accès aux financements de R&D pour les TPE et PME œuvrant dans la construction durable ;
- mobiliser financeurs, Oséo, Région et autres partenaires opérationnels pour l'aide à la concrétisation de projets entrant dans les thématique du Pôle.

Les propositions attendues doivent donc être portées par des PME. Il s'agira de projets de R&D constitués majoritairement de travaux relevant du Développement Expérimental (cf. définitions en annexe 1), de taille plus réduite, de durée plus courte, et plus proches du marché que ceux habituellement soumis au FUI (Fonds Unique Interministériel) ou à l'ANR (Agence Nationale de la Recherche).

La procédure mise en place permet :

- d'organiser l'aide aux PME membres du Pôle pour la mise au point de leurs projets collaboratifs,
- de faciliter leur montage financier par la mobilisation des soutiens financiers de la Région et d'OSEO.
- de sélectionner les projets prioritaires à accompagner et qui entrent dans les thématiques du Pôle.

2- Les orientations thématiques

Le Pôle Génie Civil Ecoconstruction a vocation à faire émerger et soutenir des projets d'innovations dans 6 thématiques prioritaires :

- **L'étude des ouvrages en situation complexe et/ou extrême :**

conception des ouvrages (ouvrages d'art, bâtiments, équipements, infrastructures) nécessitant une approche spécifique du fait de la complexité de l'ouvrage, de la complexité du site, de l'importance des sollicitations, en particulier climatiques.

- **La durabilité et le cycle de vie des constructions et des infrastructures :**

Dimensionnement, maintenance, vieillissement et recyclage des constructions, éco-comparateurs.

- **Les économies de ressources :**

Nouvelles techniques et nouveaux procédés de construction économes en ressources non renouvelables.

- **La performance environnementale des constructions et des aménagements :**

Performances thermiques et phoniques, qualité de l'eau et de l'air, enjeux sanitaires, impacts écologiques.

- **La modélisation environnementale de la ville :**

Etude des phénomènes environnementaux urbains (température, bruit, pollution, vent, ensoleillement) pour concevoir des villes et des quartiers intégrant les critères du développement durable.

- **Les quartiers éco-innovants :**

Conception intégrée des bâtiments et des espaces extérieurs, facteurs d'ambiance, expérimentations.

Tous les projets s'inscrivant dans ces thématiques sont recevables. Le Pôle Génie Civil Ecoconstruction accordera toutefois une attention plus particulière aux projets portant plus précisément sur les domaines suivants :

- ✓ la physique de l'enveloppe des bâtiments
- ✓ l'impact du bâtiment sur la santé des occupants
- ✓ l'industrialisation des méthodes de construction
- ✓ les matériaux issus de matières premières secondaires
- ✓ la gestion de l'eau dans le bâtiment
- ✓ les outils d'aide à la conception, construction et gestion
- ✓ le végétal dans le bâtiment
- ✓ la durabilité des infrastructures de transport
- ✓ les nouveaux matériaux dans le génie civil (bois, composites, nanomatériaux, etc.)
- ✓ la durabilité des infrastructures littorales, fluviales et maritimes
- ✓ les chaussées ferroviaires et TCSP
- ✓ la gestion et la valorisation des matériaux issus de la déconstruction (secteur BTP)
- ✓ la valorisation des matériaux bitumineux
- ✓ l'évaluation et les contrôles non destructifs et le contrôle de santé structurale
- ✓ les outils d'analyse et d'assistance au choix de projets par les maîtres d'ouvrages dans une démarche de développement durable (analyse ACV, éco-comparateurs, etc.)

3- A qui s'adresse cet appel à projets ?

Cet appel s'adresse aux PME¹ désireuses de monter, conduire et valoriser un projet de R&D collaboratif de Développement Expérimental principalement, associant un établissement de recherche.

- ✓ Le projet devra répondre aux règles de labellisation (annexe 5) du Pôle Génie Civil Ecoconstruction et satisfaire à ses axes thématiques, telles que définies au chapitre 2,
- ✓ Le projet sera porté par une PME, déjà adhérente au Pôle ou qui devra le devenir si son projet est retenu,
- ✓ Le partenariat devra comprendre au minimum trois partenaires dont deux PME indépendantes et un établissement de recherche,
- ✓ Seuls les partenaires ligériens (de type PME et établissements de recherche) bénéficieront des financements régionaux dans le cadre de cet appel à projets,
- ✓ La participation au projet de structures associatives ou de bailleurs sociaux n'est pas exclue. Leur soutien financier sera étudié au cas par cas, en fonction de critères tels que la pertinence du partenariat, leurs apports aux travaux de R&D...
- ✓ L'objectif étant d'augmenter le nombre de PME participant à des projets collaboratifs en leur facilitant l'accès à ce type de projets, les propositions incluant une PME n'ayant pas déjà participé à un projet du pôle seront particulièrement bien accueillies,

¹ PME au sens de la définition européenne (effectif < 250, CA < 50 M€)

4- Les critères de sélection

La sélection sera effectuée par le Comité de Sélection sur la base des critères suivants :

- ✓ Les propositions sélectionnées doivent s'inscrire dans le cadre des thématiques du pôle définies au chapitre 2.
- ✓ Le degré d'innovation et de rupture technologique : les verrous technologiques que le projet entend lever.
- ✓ Des dépenses de R&D comprises entre 200 000 € et 1 million d'€ (ce montant ne saurait constituer une limite stricte, mais seulement indicative). Il sera considéré comme raisonnable que le coût de la participation d'un partenaire du projet soit au plus du même ordre de grandeur que ses capitaux propres. Il sera également tenu compte des autres programmes de R&D déjà en cours ou envisagés par les partenaires (cette indication sera donc à fournir) dans l'analyse de leur capacité financière.
- ✓ Une durée de projet n'excédant pas 24 mois.
- ✓ La capacité à mener à bien le projet :
 - La taille du projet en adéquation avec la capacité financière de l'entreprise
 - La pertinence, la qualité et la complémentarité du consortium
 - L'évaluation des risques : faisabilité, calendrier...
- ✓ La nature des travaux de R&D du projet (développement expérimental en priorité et en majorité) : attentes du marché, stratégie de valorisation des résultats sur le marché, et impact économique du projet sur le territoire ligérien.
- ✓ L'avis d'éligibilité du projet émis par les représentants des financeurs.

5- Les modalités de dépôt des projets

a) Déclaration d'intention de projet (DIP)

15 jours avant le dépôt de la Déclaration d'Intention de Projet (DIP), il est proposé aux porteurs une formation collective, dispensée par Atlanpole. Cette formation permet au porteur de valider son innovation, d'engager une collaboration durable et structurée, d'identifier et d'estimer les retombées économiques de son projet. L'inscription se fait auprès du PGCE.

Le Porteur d'un projet dépose ensuite auprès du Pôle Génie Civil Ecoconstruction, par courrier électronique à l'adresse : aap.pme@pole-gce.fr, une DIP selon le modèle joint en annexe 2.

Cette DIP est enregistrée, examinée et sélectionnée par le Pôle Génie Civil Ecoconstruction, en concertation avec les représentants des financeurs (OSEO Innovation et Région) et éventuellement, selon les projets, de partenaires opérationnels (équipe du pôle, des technopoles, et de la SEM régionale des Pays de la Loire).

Les Déclarations d'Intention de Projet peuvent être déposées dès l'ouverture de l'appel à projets et seront sélectionnées après la date de clôture de la première ou de la deuxième session en fonction de leur date d'arrivée.

Le Pôle informera le porteur de projet de l'issue de la sélection en lui fournissant toutes les recommandations pour le montage du Dossier Définitif de Projet.

A cette étape, les candidats pourront recevoir un appui technique, économique et financier du Pôle, des technopoles et d'OSEO (si nécessaire) pour la formalisation et la finalisation du montage du projet. Ces aides ne présupposent en rien du résultat (labellisation et financement du projet définitif).

b) dossier définitif de projet (DDP)

Il est également proposé aux porteurs de projets, avant le dépôt du Dossier Définitif de Projet (DDP), une formation collective dispensée par Atlanpole. Cette formation permet au porteur du projet de maîtriser l'ingénierie du projet, valider les retombées économiques, structurer le montage financier du projet et rédiger l'accord de consortium.

Le dossier Définitif de Projet (DDP) sera ensuite établi selon le modèle joint en annexe 3 par le porteur du projet et ses partenaires, et déposé auprès du Pôle Génie Civil Ecoconstruction par courrier électronique à aap.pme@pole-gce.fr pour labellisation et demande de financement. Un accusé de réception lui sera transmis.

Une instruction technique, économique et financière sera menée sur la base du DDP. En tant que de besoin, il fera l'objet de demande d'éléments complémentaires de la part du comité de sélection après la date limite de remise des DDP.

Le porteur du projet est ensuite contacté par le Pôle pour une présentation approfondie devant le comité de labellisation. Les labellisations se feront par le Conseil d'Administration

du Pôle Génie Civil Ecoconstruction au vu de l'avis du comité de labellisation. Le Pôle informera les porteurs de l'issue favorable ou non du processus de labellisation.

Les dossiers des projets labellisés seront ensuite transmis par le Pôle et examinés par les instances ad hoc des financeurs (OSEO et Région) en lien avec les partenaires en vue d'aboutir, chaque fois qu'ils le jugeront pertinent, au financement (partiel) de l'effort de R&D des partenaires.

remarques :

- ✓ Le porteur sera aidé d'autant plus facilement que son projet sera porté à la connaissance du Pôle Génie Civil Ecoconstruction suffisamment longtemps avant les dates limites de dépôts.
- ✓ Les personnes ayant à connaître des documents transmis au Pôle seront soumises aux exigences de confidentialité habituelles : membres du Conseil d'administration, membres des Comités de Sélection, membres des organismes financeurs et le cas échéant experts externes consultés.
- ✓ Un accord de consortium devra être prévu par les partenaires, traitant notamment de la Propriété Intellectuelle et du partage des fruits de l'exploitation des travaux issus du projet.
- ✓ Les grands principes de cet accord seront décrits dès le stade de la Déclaration d'Intention de Projet.
- ✓ Un projet d'accord de consortium sera joint au Dossier Définitif de Projet.
- ✓ Le pôle et les financeurs mettront en place un suivi coordonné léger des projets dont les modalités seront arrêtées en concertation avec les porteurs avant le début des travaux.

7- Les modalités de soutien financier du projet

Chaque financeur est seul souverain dans la décision d'attribution de ses solutions de financements.

a) Aides au montage de projet

OSEO et la Région peuvent intervenir financièrement sous forme de subvention d'aide au montage de projet au bénéfice du porteur (en cas de besoin et avant labellisation) : financement à hauteur de 35 à 50% maximum d'une assiette hors taxe portant sur des dépenses internes et externes, dans la limite de 30 k€.

De même, si cela s'avère nécessaire pour le bon déroulement du projet, la coordination du projet pourra être confiée à une ressource extérieure et être intégrée au budget global du projet (sans excéder 1j/mois sur la durée du projet).

b) Financements du projet de R&D

Le scénario de financement sera optimisé collectivement, et au cas par cas en concertation avec les partenaires du projet, sur les bases générales suivantes :

✓ **Pour les PME :**

- **Aides OSEO :** Avance Remboursable à hauteur de 50% à 65% maximum de l'assiette des dépenses retenue (en fonction de la taille de l'entreprise).
- **Aides de la Région** (seules ou le cas échéant en complément d'OSEO). Subvention maximale de 50% de l'assiette des dépenses retenues ;

✓ **Pour les établissements de recherche :**

- **Aides de la Région :** Subvention à hauteur de 100 % des coûts additionnels directement liés au projet, (Subvention dans la limite des 40 à 50% des coûts complets des dépenses de R&D demandées par l'établissement de recherche)

✓ **Pour les autres partenaires :**

- **Aides de la Région :** Un soutien financier des autres partenaires sera étudié au cas par cas et ne suit pas de règle générale.

Une adaptation optimale des outils financiers est étudiée pour chaque projet.

8- Les contacts

Les demandes d'informations et les dossiers doivent être adressées
par e-mail à : aap.pme@pole-gce.fr

POLE GENIE CIVIL ECOCONSTRUCTION avec l'appui de la SEM régionale des Pays de la Loire

Magali LAVAUD	02 40 48 81 39
Caroline CARCIN	02 40 48 81 45
Lucile GUITTER	02 72 56 80 52

TECHNOPOLES

Angers Technopole	Olivier GARDAIS	02 41 72 14 39
Laval Mayenne Technopole	Valérie MOREAU	02 43 49 75 22
Nantes Atlanpole	Isabelle THOMAS / Simon BOISSERPE	02 40 25 13 13

FINANCEURS

OSEO	Nathalie ARBEY	02 51 72 62 74
Région des Pays de la Loire	Patricia CONANEC	02 28 20 56 01

9- Les annexes

1. Définition des différentes natures de travaux de recherche, développement et innovation selon le règlement communautaire des aides aux entreprises (règlement 2006/C 323/01 du 30/12/2006).
2. Modèle de Déclaration d'Intention de Projet (DIP)
3. Modèle de Dossier Définitif de Projet (DDP)
4. Critères de sélection et de labellisation des projets
5. Procédure de labellisation